



BARÈME DE COMMISSION SUR LES TRANSACTIONS
(Taux Maxima T.T.C. (25-03-2017))

HONORAIRES CHARGE VENDEUR

		<u>Mandat exclusif</u>	<u>Mandat sans exclusivité</u>
Moins de 50.000,00 €	forfait de	3.500,00 €	4.000,00 €
de 51.000,00 € à	60.000,00 €	4.500,00 €	5.000,00 €
de 61.000,00€ à	75.000,00 €	7,5%	9%
de 75.100,00 € à	99.000,00€	6,5%	8%
	et au delà	5,5 %	7%

ÉVALUATIONS

Studio ou appartement	100,00 €
Maison de moins de 130m2	150,00 €
Maison de plus de 130 m2,	à nous consulter
Grange, selon accessibilité	150,00 € minimum

CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

Valable pendant 5 ans

Superficie de moins de 29m2,	130,00 €
Superficie de 30m2 à 59m2	170,00 €
Superficie de 60m2 à 90m2	200,00 €
Superficie de 91m2 et plus	à nous consulter
Frais de contre-visite :	40,00 €

Reclassements avec 30% de remise sur ces tarifs pour tout reclassement d'un appartement déjà classé par notre agence depuis mai 2011.

Frais de déplacement en sus: à partir de 10 km de l'agence facturation à 0,60€ par km parcouru : possibilité de les partager avec d'autres propriétaires en groupant les classements.

Les honoraires resteront dues même si le logement n'atteint par le nombre de points requis pour l'obtention d'un classement en étoiles.

CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

LOCATIONS SAISONNIÈRES

TAUX DE COMMISSION MAXIMA :	36% TTC (soit 30% HT)
REMISE DES CLES	à partir de 45€ par location